

Image not found or type unknown



Comment organiser une association sans président ?

Fiche pratique publié le **28/03/2014**, vu **650 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Que ce soit par choix (les fondateurs de l'association loi 1901 souhaitent être tous égaux) ou par un concours de circonstances (le président a démissionné et personne n'est prêt à le remplacer), il peut arriver qu'une association loi 1901 n'ait pas de président. Comment la faire fonctionner ?

La loi n'impose pas la présence d'un trésorier, d'un secrétaire et d'un président dans une association. En elle-même, une association sans président n'a donc rien d'illégal.

[Voir le guide](#)